Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé au Moniteur belge

26110332

Déposé / Reçu
25 AOUT 2026
au greffe du tribunal de l'entreprise francophone de Bruxelles
Greffe

N° d'entreprise : **0764 381 477**

Nom

(en entier) : **Brussels By Night**

(en abrégé) :

Forme légale : **Association sans but lucratif**

Adresse complète du siège : **Boulevard Emile Jacqmain 1, 1000 Bruxelles**

Objet de l'acte : Démission - Renouvellement de mandat - Nomination

Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 31/01/2024

Nomination en tant qu'administrateur
- Kevin Huerta van Ellinkhuizen, ayant élu domicile au siège de l'association
- Laetitia Van Hove, ayant élu domicile au siège de l'association

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 4/06/2026

Démission en tant qu'administrateur
- Julian Leclercq
- Cedric d'Alcantara de Querrieu

Renouvellement de mandat d'administrateur
- Lorenzo Serra-Vermeiren
- Pierre Pevée

Nomination d'administrateur
- Romain Baudson, ayant élu domicile au siège de l'association
- Eric Niyibizi Cyuzuzo, ayant élu domicile au siège de l'association
- Sophia Milusheva, ayant élu domicile au siège de l'association

Le mandat des administrateurs est pour une durée indéterminée

L'organe d'administration est composé comme suit :

- Président : Lorenzo Serra
- Secrétaire : Romain Baudson
- Trésorier : Kevin Huerta
- Administrateur : Lorenzo Serra, Kevin Huerta, Pierre Pevée, Laetitia Van Hove, Romain Baudson, Sophia Milusheva, Eric Cyuzuzo

L'assemblée générale mandate J. Jordens SRL / Marion de Crombrugghe aux fins de procéder à toute démarche liée aux présentes décisions en ce compris la signature des documents de publication aux annexes du Moniteur belge

Marion de Crombrugghe
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 01/09/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).